



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1306**

Séance publique du

19 novembre 2012

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121119-23401-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/12
Date de réception : jeudi 22 novembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : CONCESSION DU STATIONNEMENT PAYANT. AMODIATIONS. ANNEE 2011.

Le 19/11/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 13/11/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Yannick DECARA à M. Christian LOUIT, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Robert FOUQUET à Mme Arlette OLLIVIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Fleur SKRIVAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Danièle BRUNET, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19/11/12

RAPPORTEUR : M. Stéphane PAOLI

-

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CONCESSION DU STATIONNEMENT PAYANT. AMODIATIONS. ANNEE 2011. -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la gestion du stationnement payant sur le territoire communal, la Ville d'Aix-en-Provence a confié à la SEMEPA par conventions :

- du 29 décembre 1986 la gestion du stationnement sur voirie et des parcs bâtis : Bellegarde, Cardeurs, Carnot, Méjanes, Mignet, Pasteur, Signoret. L'échéance de la convention est fixée au 29 décembre 2021,
- du 24 octobre 2003 (notifiée le 5 novembre 2003) pour la gestion du parking Rotonde. L'échéance de cette convention est fixée au 5 novembre 2048.

Selon les dispositions de ces deux conventions, la SEMEPA peut attribuer des locations de longue durée de 30 à 50 ans (amodiations).

L'échéance de ces amodiations peut donc excéder le terme du contrat la liant à la Ville et il convient que la Commune garantisse aux locataires la continuité de leurs droits.

La SEMEPA a transmis à la Ville, les contrats d'amodiation qu'elle a conclu pour les :

1°) Parking Mignet :

- 1 abonnement d'une place pour une durée de 50 ans à M. Richard FRANCOU, domicilié 3, Rue Montclar, 13100 Aix-en-Provence, du 10 janvier 2011 au 9 janvier 2061.

- 1 abonnement de deux places pour une durée de 30 ans à la Société SOCOFI, représentée par M. Patrick ARDIZZONI, domiciliée 1330, Chemin d'Eguilles, 13090 Aix-en-Provence, du 13 janvier 2011 au 12 janvier 2041.
- 1 abonnement d'une place pour une durée de 50 ans à M. Nicolas FERAND, domicilié 34, Avenue René Cassin Parc Voltina, Bastide Blanche 2, 13100 Aix-en-Provence, du 10 février 2011 au 9 février 2061.
- 1 abonnement d'une place pour une durée de 30 ans à M. Gilbert BOYADJIAN, domicilié 36, Rue du 4 Septembre, 13100 Aix-en-Provence, du 17 mars 2011 au 16 mars 2041.
- 1 abonnement de deux places pour une durée de 50 ans à M. Jean-Marc DAUPHIN, domicilié 8, Avenue Malherbe, 13100 Aix-en-Provence, du 1er juillet 2011 au 30 juin 2061.
- 1 abonnement d'une place pour une durée de 30 ans à M. et Mme Louis-Pierre ESCALLE, domiciliés 11, Boulevard du Roy René, 13100 Aix-en-Provence, du 29 avril 2011 au 28 avril 2041.
- 1 abonnement d'une place pour une durée de 50 ans à Mme Nicole THIERY, domiciliée 36, Rue du 4 Septembre, 13100 AIX-EN-PROVENCE, du 12 juillet 2011 au 11 juillet 2061.
- 1 abonnement de 1 place pour une durée de 50 ans à Mme Christine CLAUSS, domiciliée 1570, Chemin de la Plaine des DèS, 13090 Aix-en-Provence, du 25 novembre 2011 au 24 novembre 2061.
- 1 abonnement d'une place pour une durée de 30 ans à la Société Confiserie du Roy René, représentée par M. Maurice FARINE, domiciliée 330, Rue Guillaume^{er} du Vair BP n° 60060 La Pioline, 13545 Aix-en-Provence CEDEX 04, du 1 Janvier 2012 au 31 décembre 2041.
- 1 abonnement d'une place pour une durée de 30 ans à M. Jean-Claude Gautron et Mme Elisabeth GAUDRON domiciliés 34 rue du 4 Septembre 13100 Aix-en-Provence du 11 septembre 2012 au 10 septembre 2042.

La convention de concession entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SEMEPA prenant fin le 29 décembre 2021, il conviendra que la Ville garantisse cette location de longue durée jusqu'au :

- 9 janvier 2061 pour M. FRANCOU,
- 12 janvier 2041 pour la Société SOCOFI,
- 9 février 2061 pour M. FERAND,
- 16 mars 2041 pour M. BOYADJIAN,
- 30 juin 2061 pour M. DAUPHIN,
- 28 avril 2041 pour M. et Mme ESCALLE,
- 11 juillet 2061 pour Mme THIERY,
- 24 novembre 2061 pour Mme CLAUSS,
- 31 décembre 2041 pour la Société Confiserie du Roy René,
- 10 septembre 2042 pour M. GAUTRON et Mme GAUDRON.

2°) Parking Pasteur :

- 1 abonnement d'une place pour une durée de 30 ans à Mme Isabelle FAIVRE, domiciliée 1, Chemin du Plan de Lorgues, 13100 Saint-Marc Jaumegarde, du 23 novembre 2006 au 22 novembre 2036.
- 1 abonnement d'une place pour une durée de 30 ans à la SCI FERMEE représentée par M. Eric PERRAUD, domiciliée 16, Rue Van Loo, 13100 Aix-en-Provence, du 16 avril 2008 au 15 avril 2038.
- 1 abonnement d'une place pour une durée de 30 ans à M. Daniel KAMER, domicilié 5, Chemin des Gardes 13100 Aix-en-Provence, du 19 mars 2009 au 18 mars 2039.
- 1 abonnement de 4 places pour une durée de 30 ans à la SCI NOTRE DAME représentée par M. Philippe RIBES domicilié Esplanade de l'Arche 14 Place des Loges 13097 Aix-en-Provence Cedex 02 du 15 janvier 2010 au 14 janvier 2040.

La convention de concession entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SEMEPA prenant fin le 29 décembre 2021, il conviendra que la Ville garantisse cette location de longue durée jusqu'au :

- 22 novembre 2036 pour Mme FAIVRE,
- 15 avril 2038 pour la SCI FERMEE,
- 18 mars 2039 pour M KAMER,
- 14 janvier 2040 pour la SCI NOTRE DAME.

3°) Parking Signoret :

- 1 abonnement d'une place pour une durée de 50 ans à Mlle Sarah GUIGNARD, domiciliée 3, Allée Rufinus, Résidence Signoret entrée 1, 13100 Aix-en-Provence, du 27 septembre 2006 au 26 septembre 2056.

La convention de concession entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SEMEPA prenant fin le 29 décembre 2021, il conviendra que la Ville garantisse cette location de longue durée jusqu'au 26 septembre 2056 pour Mlle GUIGNARD,

4°) Parking Carnot :

- 1 abonnement d'une place pour une durée de 30 ans attribué à M. Marc ISOARD, domicilié 18, Rue GAMBETTA, 13100 Aix-en-Provence du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2041.

La convention de concession entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SEMEPA prenant fin le 29 décembre 2021, il conviendra que la Ville garantisse cette location de longue durée jusqu'au 31 août 2041 pour M. Marc ISOARD.

Par ailleurs, la SEMEPA a informé la Ville de cessions de conventions d'abonnement de longue durée, dont il convient de confirmer la subrogation de la Ville pour les nouveaux acquéreurs. Cela concerne les contrats d'amodiations suivants :

1°) Parking Mignet :

- de 19 places, pour une durée de 30 ans, signé le 1er décembre 1998, avec un terme au 29 novembre 2028, avec la SCI RESIDENCE EMMANUEL et qui a été cédé par cette dernière le 10 mai 2001 à la SARL PACAGEST (représentée par M Roger KISS) domiciliée Espace Beauvalle 2 rue Jean Andréani 13084 Aix-en-Provence.

- de 19 places, pour une durée de 30 ans, signé le 1^{er} décembre 1998, avec un terme au 29 novembre 2028, avec la SCI MALHERBE II et qui a été cédé par cette dernière le 25 avril 2001 à la SCI GAMMA (représentée par M Bernard de ALEXANDRIS) domiciliée 30 avenue des Ecoles Militaires "Le Vieux Lavoir" 13617 Aix-en-Provence Cedex 1.

La convention de concession entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SEMEPA prenant fin le 29 décembre 2021, il conviendra que la Ville garantisse cette location de longue durée jusqu'au :

- 29 novembre 2028 pour la SARL PACAGEST,
- 29 novembre 2028 pour la SCI GAMMA.

2°) Parking Pasteur :

- de 4 places, pour une durée de 30 ans, signé le 15 janvier 2010, avec un terme au 14 janvier 2040, avec la SCI NOTRE DAME dont 2 ont été cédées par cette dernière de la manière suivante :

- 1 place, le 17 novembre 2010, à M. Régis DUPUY domicilié Chemin du Crève Cœur 05000 Gap.
- 1 place, le 14 mars 2011 à la SARL OCEFLO (représentée par Mme Sandrine RENAUD) domiciliée 3 Boulevard Aristide Briand 13100 Aix-en-Provence.

La convention de concession entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SEMEPA prenant fin le 29 décembre 2021, il conviendra que la Ville garantisse cette location de longue durée jusqu'au :

- 14 janvier 2040 pour M. DUPUY,
- 14 janvier 2040 pour la SARL OCEFLO.

3°) Parking Signoret :

- de 1 place, pour une durée de 50 ans, à compter du 1^{er} octobre 2007, avec un terme au 30 septembre 2057, avec M. Philippe BENGUIGUI qui a cédé son droit d'occupation le 27 mai 2007 à Mme Danièle GROSMAN. Cette dernière l'a, à son

tour, cédé le 1er juin 2012 à M. et Mme Olivier DURAND domiciliés Les Terres Rouges 13790 Châteauneuf le Rouge.

La convention de concession entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SEMEPA prenant fin le 29 décembre 2021, il conviendra que la Ville garantisse cette location de longue durée jusqu'au 30 septembre 2057 pour M. et Mme DURAND.

4°) Parking Rotonde :

- de 1 place, pour un durée de 50 ans, signé le 17 septembre 2007 avec un terme au 16 septembre 2057, avec la SCI FLORIC et qui a été cédée par cette dernière le 14 février 2011 à M. Richard PICCINI domicilié 21 Avenue Victor Hugo 13100 Aix-en-Provence.

- de 1 place, pour un durée de 50 ans, signé le 17 septembre 2007 avec un terme au 16 septembre 2057, avec la SA REFERENCE et qui a été cédée par cette dernière le 14 février 2011 à M. Florian PICCINI 14 rue Papassaudi 13100 Aix-en-Provence.

- de 1 place, pour une durée de 50 ans, signé le 14 mars 2008 avec un terme au 13 mars 2058, avec la SCI SEXTIUSIMMO et qui a été cédée par cette dernière le 11 mars 2011 à Mme Marie Madeleine HEMON domiciliée 3 Avenue Charles de Gaulle 13122 Ventabren.

La convention de concession entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SEMEPA prenant fin le 5 novembre 2048, il conviendra que la Ville garantisse cette location de longue durée jusqu'au :

- 16 septembre 2057 pour M. Richard PICCINI,
- 16 septembre 2057 pour M. Florian PICCINI,
- 13 mars 2058 pour Mme Marie-Madeleine HEMON.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **CONFIRMER** la subrogation de la Ville pour les contrats d'amodiation et les cessions d'amodiations, attribués dans les parkings Pasteur, Bellegarde et Mignet présentés dans l'exposé qui précède, à compter du 29 décembre 2021.

- **CONFIRMER** la subrogation de la Ville pour les contrats d'amodiation et les cessions d'amodiations, attribués dans le parking Rotonde, présentés dans l'exposé qui précède, à compter du 5 novembre 2048.

2012.1306 - CONCESSION DU STATIONNEMENT PAYANT. AMODIATIONS. ANNEE 2011.

Présents et représentés	: 51
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**